



Préavis municipal n° 5/2016

Chapelle/Moudon – Equipement de parcelles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi 26 mai 2016 en présence de MM. Claude-Alain Cornu et Michel Rosset municipaux.

La commission a étudié le préavis municipal 5/2016 et entendu les explications détaillées des municipaux.

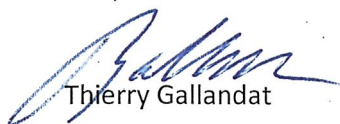
La commission s'est plus particulièrement penchée sur l'opportunité de ces travaux et sur la capacité de la commune à assumer cet investissement, nous tenons à relever les points suivants :

- 2 des parcelles desservies par ces nouveaux équipements en eau potable, eaux claires et eaux usées ont déjà reçu des permis de construire et devraient donc rapporter à terme des taxes de raccordement;
- La nouvelle conduite d'eau potable permettra un bouclage du réseau et grâce à un dimensionnement correct devrait nous permettre d'obtenir un subventionnement de l'ECA ;

Dès lors, la commission des finances considère cette dépense comme justifiée et recommande au Conseil communal :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'une conduite d'eau potable et de défense incendie, d'attentes pour les eaux claires et les eaux usées ainsi que les ouvrages accessoires dans le but d'équiper les parcelles 3039, 3056, 3106 et 3401 à Chapelle/Moudon ;
- **d'accorder** pour ces travaux un crédit de **fr. 112'500.-** ;
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- **d'amortir** cet investissement de fr. 112'500.- sur une période de 30 ans, à raison de **fr. 3'750.- par an**, la 1^{ère} fois lors de l'exercice 2017. Le montant des subventions à recevoir diminuera la durée d'amortissement

Montanaire, le 27 mai 2016


Thierry Gallandat


Jean-Maurice David


Corinne Favre


Marc Antoine Vulliens


Jean-Frédéric Pache (rapporteur)